Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20251216-2025121606001-DE

COMMUNE DE GAËL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation **Le 11.12.2025**

L'an deux mil vingt-cinq
le **seize décembre** à **dix-neuf heures trente**
Le **Conseil Municipal,** légalement convoqué**,**
S'est réuni, à la mairie de GAËL,
en séance **ordinaire** publique
Sous la présidence de **Denis LEVREL, Maire.**

Date d'affichage :
Le 11.12.2025

Etaient présents : M. LOHAT Alain, Adjoints, M. PAGIER Ludovic, Mme UNTERDORFEL Frédérique, Conseillers délégués ; M. BODIN Mickaël, Mme LE ROY Laetitia, M. BLOT Olivier, Mme DESTRUHAUT Valérie Mme BOSCHERIE Modestie, Conseillers municipaux.

Nombre de conseillers :

Etaient excusés : M. BETHUEL Cédric, M. BOUCHET Jean-Jacques, M. GERMAIN Laurent, M. LUBIN André (procuration à M. Denis LEVREL), Mme COLLIAUX Valérie (arrivée 20h10),

En exercice : 17

Etaient absents : Mme CHOUPEAUX Nolvenn, M. DELOURME Sébastien, M. GOUYETTE Nicolas.

Présents : 09
Votants : 10

Mme LE ROY Laetitia a été élue secrétaire.

Objet : 2025121606 – DETR – Rue de la Libération – tranche optionnelle 1

Au titre de l'année 2026, M. Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la DETR pour la tranche optionnelle n°1 de l'aménagement de la rue de la Libération. Le montant des travaux pour cette tranche s'élève à la somme de 551 602.20€ H.T. Le plafond des dépenses étant fixé à 300 000 € avec un taux maximum de subvention de 40 %, le conseil municipal peut solliciter une subvention à hauteur de 120 000.00 €.

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Valide la demande de subvention pour l'opération « sécurisation et l'aménagement de la rue de la Libération, tranche optionnelle n°1 » au titre de la DETR 2026, à hauteur de 120 000.00 € ;
- Valide le plan de financement joint à la demande ;
- Autorise M. Le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Fait et délivré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,